

# SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE RESSOURCES CMP 2017

RAPPORT SEMESTRIEL

30 JUIN 2018

Le rapport semestriel de la direction sur le rendement du fonds contient les faits saillants financiers, mais non les états financiers semestriels ou annuels complets. À titre indicatif, nous joignons aux présentes les états financiers semestriels. Vous pouvez obtenir gratuitement des exemplaires additionnels de ces documents ou les états financiers annuels en composant le 866.694.5672, en consultant notre site Web à [www.goodmanandcompany.com](http://www.goodmanandcompany.com) ou celui de SEDAR à [www.sedar.com](http://www.sedar.com), ou encore, en nous écrivant à l'adresse suivante : Goodman & Company, Investment Counsel Inc., 1, rue Adelaide Est, 20e étage, Toronto (Ontario) M5C 2V9.

Les porteurs de titres peuvent également communiquer avec nous afin de se procurer un exemplaire des politiques et procédures relatives aux votes par procuration, le dossier des votes par procuration ou l'information trimestrielle sur le portefeuille.



# **Société en commandite de ressources CMP 2017**

## **RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

---

Les états financiers intermédiaires non audités ci-joints ont été dressés par Goodman & Company, Investment Counsel Inc. (« GCICI »), en sa qualité de gestionnaire de la Société en commandite de ressources CMP 2017 (la « société en commandite »), et ont été approuvés par le conseil d'administration de Goodman GP Ltd., en sa qualité de commandité (le « commandité ») de la société en commandite. Le commandité est responsable des informations et des déclarations contenues dans ces états financiers intermédiaires non audités et dans le rapport intermédiaire de la direction sur le rendement du Fonds.

GCICI maintient des processus appropriés visant à assurer de façon raisonnable que les informations financières publiées sont pertinentes et fiables. Les états financiers intermédiaires ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière et incluent certains montants basés sur des estimations et des jugements faits par GCICI. Les principales méthodes comptables que GCICI juge appropriées pour la société en commandite sont décrites à la note 3 de ces états financiers intermédiaires non audités.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. agit à titre d'auditeur indépendant de la société en commandite, nommé par le commandité.

*(signé)*

ROBERT SELLARS  
Chef des finances  
Goodman GP Ltd.

Le 21 août 2018

# Société en commandite de ressources CMP 2017

## RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

---

### Objectif et stratégies de placement

La Société en commandite de ressources CMP 2017 (la « société en commandite ») cherche à offrir à ses commanditaires un placement ouvrant droit à une aide fiscale dans un portefeuille diversifié d'actions accréditives et, le cas échéant, d'autres titres de sociétés de ressources, en vue de dégager un revenu et de réaliser une plus-value du capital.

La stratégie de placement de la société en commandite consiste à investir initialement dans des actions accréditives de sociétés de ressources qui a) ont une direction expérimentée; b) ont instauré un solide programme d'exploration; c) peuvent avoir besoin de temps avant d'atteindre leur maturité; et d) ont un potentiel de croissance. La société en commandite entend investir de telle sorte que les commanditaires ayant un revenu suffisant puissent se prévaloir de certains crédits d'impôt et des déductions aux fins de l'impôt fédéral sur le revenu du Canada à l'égard des frais d'exploration engagés au Canada ayant fait l'objet d'une renonciation en faveur de la société en commandite. Aux fins fiscales, toute vente d'actions accréditives devrait habituellement donner lieu à un gain en capital égal au produit net, puisque le coût des actions accréditives est réputé nul.

### Risques

Les risques associés à un placement dans la société en commandite sont décrits dans le prospectus.

### Résultats<sup>1</sup>

Pour le semestre clos le 30 juin 2018<sup>2</sup>, le rendement total des parts de la société en commandite (les « parts ») s'est établi à environ moins 27,3 %, selon la valeur liquidative. Pour la même période, le rendement de l'indice composé S&P/TSX a été de 1,9 %. Les rendements de la société en commandite sont présentés déduction faite des frais de gestion et des charges, contrairement à ceux de l'indice. Par conséquent, il n'est pas attendu que la performance de la société en commandite soit la même que celle de cet indice. Comparer la performance de la société en commandite à celle d'autres fonds à capital fixe ayant des objectifs et des stratégies de placement semblables serait plus approprié. Le lecteur doit garder à l'esprit que l'objectif de la société en commandite est très différent de celui de l'indice. L'indice composé S&P/TSX est constitué des titres de sociétés canadiennes inscrites à la Bourse de Toronto représentant environ 95 % de la capitalisation boursière.

Les rendements des matières premières n'ont pas satisfait aux attentes de croissance qui avaient été formulées au premier semestre de 2018. Les entraves géopolitiques sont la principale cause de cette situation, les nouvelles concernant le protectionnisme ayant entraîné une certaine incertitude au sein du secteur, ce qui a pesé sur le prix des matières premières. Les États-Unis ont imposé des tarifs douaniers sur les importations d'acier et d'aluminium, et des tarifs douaniers devraient être imposés en juillet sur des milliards de dollars de biens chinois. L'administration Trump a aussi menacé d'appliquer davantage de tarifs si l'Union européenne, la Chine ou le Canada augmentait leurs droits de douane. L'or et le cuivre ont été touchés, puisque la montée des inquiétudes concernant un ralentissement de la croissance économique en Europe et en Chine, exacerbée par la potentielle intensification des conflits commerciaux, a contribué à la hausse de la valeur du dollar américain. Les prix du pétrole ont cependant été un baume pour les matières premières. En effet, le recul de la production au Venezuela, le repli attendu des exportations irakiennes du fait des sanctions américaines et les perturbations de la production en Libye ont exacerbé les préoccupations à l'égard du recul de l'offre mondiale.

L'indice aurifère S&P/TSX a terminé le premier semestre de 2018 en baisse de moins de un pour cent. Dès le début du mois de mars, le prix des actions aurifères a commencé à s'éloigner de celui de la matière sous-jacente, le prix de l'or entamant une tendance à la baisse, alors que les actions aurifères s'envolaient, compensant les pertes précédentes. Cette envolée est due à la hausse des tensions commerciales, le secteur, traditionnellement considéré comme une valeur refuge, attirant à nouveau du capital de risque, et ce, malgré la faiblesse du prix de la matière sous-jacente par rapport au dollar américain.

Les actions du secteur des métaux de base ont culminé au début de l'année, l'indice des métaux diversifiés S&P/TSX ayant augmenté de 12,9 % à la mi-janvier, avant de décliner graduellement pendant le reste de la période et de terminer le premier semestre en baisse de 7,7 %. Le prix du cuivre sous-jacent était volatil pendant la période; celui-ci avait presque effacé toutes ses pertes au début de juin avant de plonger brutalement et de finir le premier semestre de 2018 en baisse de 11 %.

---

<sup>1</sup>Toute mention d'actif net ou de valeur liquidative dans la présente rubrique désigne la valeur liquidative aux fins des opérations, telle qu'elle est définie dans la section Faits saillants financiers, laquelle peut différer de l'actif net selon les IFRS.

<sup>2</sup>Dans le présent document, à moins d'indication contraire, le terme « période » désigne le semestre clos le 30 juin 2018 et la période comparative comprise entre le 17 février 2017, date de début des activités, et le 30 juin 2017.

# Société en commandite de ressources CMP 2017

## RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

Les sociétés pétrolières ont affiché une croissance pendant le premier semestre de 2018, le prix du brut Brent ayant crû de 18,8 %. Les actions pétrolières ont été moins performantes que la matière sous-jacente, l'indice S&P/TSX Oil ayant obtenu un rendement de seulement 3,8 %.

Les sociétés minières ayant mené des explorations avec succès ont continué à attirer les investisseurs. Au contraire, la valeur des sociétés n'ayant pas annoncé beaucoup de nouveautés a diminué pendant le semestre. De plus, les sociétés disposant de plus de liquidité et d'une capitalisation boursière plus importante ont fait mieux que leurs pairs. Puisque les la société en commandite investit principalement dans des titres de petites sociétés de prospection, peu de titres ont connu un bon rendement au premier semestre de 2018. Le titre le plus performant de la société en commandite, Ressources Beaufield, a été vendu au début de 2018, ce qui a permis d'éviter la sous-performance. Parmi les titres ayant le moins bien performé, Wolfden Resources et Eastmain Resources n'ont rien annoncé de positif pendant le semestre et ont sous-performé par rapport à leurs pairs ayant une plus grande capitalisation boursière et dont les titres sont plus liquides.

Le tableau ci-dessous présente la variation de la valeur liquidative aux fins des opérations et celle de l'actif net selon les Normes internationales d'information financière (« actifs nets selon les IFRS ») sur la période. Pour de plus amples renseignements sur les différences entre la valeur liquidative aux fins des opérations et l'actif net selon les IFRS, se reporter à la section Faits saillants financiers.

### Rapprochement de la valeur liquidative et de l'actif net (en millions de CAD)

	Valeur liquidative aux fins des opérations	Actif net selon les IFRS
Produit brut, premier appel public à l'épargne	25,6 \$	25,8 \$
Revenus de placement	(6,6)	(6,2)
Frais et charges nets <sup>a)</sup>	(0,4)	(0,5)
<b>Solde au 30 juin 2018</b>	<b>18,6 \$</b>	<b>19,1 \$</b>

a) Déduction faite des revenus d'intérêts et de dividendes. Les coûts de transactions sont passés en charges dans le cadre du calcul de l'actif net selon les IFRS.

### Emprunts

La société en commandite a conclu des facilités de crédit avec une banque à charte canadienne (la « Banque »), dont le montant ne peut dépasser 2 630 000 \$. Le produit de l'emprunt a été affecté au paiement des frais d'émission et la société en commandite a fourni à la Banque une sûreté sur l'ensemble de son actif. Les montants maximal et minimal empruntés au cours de la période close le 30 juin 2018 ont été respectivement d'environ 2 421 000 \$ (2 421 000 \$ au 31 décembre 2017) et 2 421 000 \$ (1 649 000 \$ au 31 décembre 2017). Au cours de la période close le 30 juin 2018, le taux d'intérêt annuel moyen versé sur le solde impayé était de 3,43 % (2,56 % au 30 juin 2017).

Au 30 juin 2018, les emprunts bancaires s'établissaient à environ 2 421 000 \$, (2 421 000 \$ au 31 décembre 2017), ce qui correspond à 13,0 % (9,4 % au 31 décembre 2017) de la valeur liquidative aux fins des opérations. Pour la période close le 30 juin 2018, la société en commandite a enregistré une charge d'intérêts d'environ 41 000 \$ (24 000 \$ pour la période close le 30 juin 2017).

### Opérations avec des parties liées

Les ententes ci-dessous ont occasionné des frais payés par la société en commandite à Goodman & Company, Investment Counsel Inc. (« GCICI » ou le « gestionnaire ») ou à des sociétés affiliées à la société en commandite.

### Frais de gestion

La société en commandite paie des frais de gestion au gestionnaire en contrepartie des conseils, des recommandations et des services, notamment de dotation en personnel de gestion clé, que ce dernier lui offre à titre de gestionnaire, de conseiller en valeurs et de distributeur principal. Le gestionnaire est également responsable de la gestion des activités quotidiennes de la société en commandite.

Les frais de gestion correspondent à un pourcentage annualisé de 2 %, taxes en sus, de la valeur liquidative aux fins des opérations de la société en commandite. Ils sont calculés quotidiennement et payés mensuellement, selon un pourcentage de la valeur liquidative aux fins des opérations à la fin du mois, conformément à la convention de gestion de la société en commandite.

# Société en commandite de ressources CMP 2017

## RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

---

En contrepartie des services-conseils de gestion de portefeuille fournis par le gestionnaire, la société en commandite a payé des frais de gestion, taxe de vente comprise, d'environ 243 000 \$ pour la période close le 30 juin 2018 (236 000 \$ pour la période close le 30 juin 2017).

### ***Prime de rendement***

Le gestionnaire a droit à une prime de rendement versée par la société en commandite et correspondant à 20 % de l'excédent, sur 1 120 \$, de la valeur liquidative par part à la date de versement de la prime. La prime de rendement est calculée par part et multipliée par le nombre de parts existantes à la date de versement de la prime. La date de versement de la prime de rendement correspond à la première des dates suivantes : i) la date à laquelle l'actif de la société en commandite est viré aux termes d'une opération de roulement de fonds commun de placement; ii) la date à laquelle une opération de liquidité de rechange est effectuée ou iii) le jour précédant immédiatement la date à laquelle l'actif de la société en commandite est distribué dans le cadre de sa dissolution ou de sa liquidation. La prime de rendement est calculée à la date de versement de la prime et versée aussitôt que possible par la suite. Aux 30 juin 2018 et 2017, aucune prime de rendement n'avait été versée au gestionnaire ni n'était due à celui-ci.

### ***Charges d'exploitation et frais de services administratifs***

La société en commandite acquitte toutes les charges liées à ses activités, soit les services de garde, les frais juridiques, les honoraires du comité d'examen indépendant, les honoraires d'audit, les services d'agent de transfert et les frais liés à la préparation de rapports financiers et d'autres rapports, conformément aux lois, règlements et procédures applicables. Ces charges sont calculées et comptabilisées quotidiennement. Elles sont payées par le gestionnaire, exception faite de certaines charges comme les intérêts, et celui-ci est ensuite remboursé par la société en commandite. Au 30 juin 2018, la société en commandite devait au gestionnaire environ 38 000 \$ au titre de dépenses engagées en son nom (48 000 \$ au 31 décembre 2017). Ces soldes sont compris dans les états intermédiaires de la situation financière au poste « Charges à payer ».

En outre, la société en commandite avait des charges payées ou à payer au gestionnaire (ou à ses sociétés affiliées) d'environ 52 000 \$ (54 000 \$ au 30 juin 2017) au titre des frais de services administratifs et généraux rendus par celui-ci au cours de la période. Ces coûts sont inclus dans les « Frais d'administration liés aux porteurs de parts » dans les états intermédiaires du résultat global.

### ***Commissions et commissions de courtage versées aux parties liées***

La société en commandite a versé environ 59 000 \$ (néant au 30 juin 2017) en commissions de courtage pour les opérations sur titres effectuées au cours de la période. De ce montant, une valeur symbolique (néant au 30 juin 2017) a été versée à Valeurs mobilières Dundee Ltée (« DSL »), société affiliée à GCICI. Les accords de paiement indirect, s'il y a lieu, correspondent aux montants payés indirectement à des tiers par l'entremise d'un courtier pour des services, autres que des opérations sur titres, reçus par la société en commandite. Aucun montant n'a été versé par la société en commandite au titre des accords de paiement indirect pour la période.

### ***Opérations entre fonds***

La société en commandite peut occasionnellement effectuer des opérations sur titres avec d'autres fonds gérés par le gestionnaire. Ces opérations sont effectuées par l'entremise d'intermédiaires du marché et selon les conditions applicables sur le marché. Elles sont exécutées conformément à la législation sur les valeurs mobilières et aux politiques et procédures du gestionnaire, avec l'approbation du comité d'examen indépendant (voir la rubrique « Directives permanentes du comité d'examen indépendant » ci-après). La société en commandite a effectué une opération sur titres avec un autre fonds géré par le gestionnaire au cours de la période, pour une valeur de règlement totale de 6 400 000 \$ (néant au 30 juin 2017). L'opération se fonde selon le prix coté de l'instrument à la date de l'opération.

### ***Participation dans des offres liées***

La société en commandite peut investir dans des titres pour lesquels DSL, société affiliée de GCICI, est preneur ferme ou reçoit des honoraires d'intermédiation pour avoir facilité la transaction. Dans le cadre de ces opérations, le gestionnaire obtiendra une dispense des autorités réglementaires en valeurs mobilières ou obtiendra l'approbation du comité d'examen indépendant (voir la rubrique « Directives permanentes du comité d'examen indépendant » ci-après). La société en commandite n'a pas investi dans des opérations sur titres pour lesquelles DSL a reçu des honoraires d'intermédiation.

# Société en commandite de ressources CMP 2017

## RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

### Directives permanentes du comité d'examen indépendant

Conformément au Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement, le gestionnaire a mis en place un comité d'examen indépendant (le « CEI ») pour surveiller la société en commandite. Les coûts et les charges associés directement aux activités du CEI, dont la rémunération des membres du CEI, sont imputables à la société en commandite. Au 30 juin 2018, le CEI était composé de trois membres, tous indépendants du gestionnaire. La société en commandite a versé environ 3 500 \$ en frais du CEI pour la période close le 30 juin 2018 (3 000 \$ pour la période close le 30 juin 2017). Ces coûts sont inclus dans les « Frais d'administration liés aux porteurs de parts » dans l'état intermédiaire du résultat global.

Le CEI a donné les directives permanentes suivantes à la société en commandite relativement aux opérations avec des parties liées :

- i) paiement de commissions de courtage à DSL pour l'exécution d'opérations sur titres à titre d'agent et de distributeur principal pour le compte de la société en commandite (ci-après les « commissions de courtage »);
- ii) achat ou vente de titres d'un émetteur auprès d'un autre fonds de placement géré par le gestionnaire, sauf si une dispense est obtenue dans certaines circonstances;
- iii) exécution d'opérations de change avec DSL pour le compte de la société en commandite;
- iv) participation dans un placement pour lequel DSL agit comme agent ou preneur ferme ou pour lequel il reçoit des honoraires d'intermédiation.

Les directives permanentes en question exigent que le gestionnaire établisse des politiques et des procédures qu'il mettra en pratique pour les opérations avec des parties liées. Le gestionnaire doit informer le CEI de tout manquement important à l'une des exigences des directives permanentes.

Celles-ci stipulent notamment que la décision de placement relative à une opération avec des parties liées : a) doit être prise par le gestionnaire, libre de toute influence exercée par une entité liée et sans prendre en considération ni le gestionnaire lui-même ni aucune société associée ou affiliée au gestionnaire, b) représente l'appréciation professionnelle du gestionnaire, non influencée par des considérations autres que l'intérêt de la société en commandite, et c) doit être prise conformément aux politiques et aux procédures écrites du gestionnaire. Les opérations exécutées par le gestionnaire en vertu des directives permanentes sont par la suite examinées par le CEI pour un contrôle de conformité.

Au cours de la période, la société en commandite a suivi les directives permanentes du CEI au sujet des opérations avec des parties liées.

### Faits saillants financiers

Les tableaux ci-dessous présentent les principales informations financières de la société en commandite et ont pour but d'aider le lecteur à comprendre ses résultats pour la période indiquée. Ces informations sont fournies conformément à la réglementation; par conséquent, il est normal que les sous-totaux ne correspondent pas aux totaux mathématiques, puisque la diminution de l'actif net liée aux activités est fondée sur le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période et que tous les autres montants sont établis selon le nombre réel de parts en circulation au moment pertinent.

*Actif net par part de la société en commandite*<sup>1)</sup> (entrée en activité de la société en commandite le 17 février 2017)

	30 juin 2018	31 décembre 2017
<b>Prix d'offre initial</b>	760,66 \$	1 000,00 \$
Frais d'émission	—	(71,04)
<b>Actif net à l'ouverture de la période</b> <sup>1)2)</sup>	<b>760,66 \$</b>	<b>928,96 \$</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités :</b>		
Revenu total	0,0 6 \$	0,15 \$
Total des charges	(14,02)	(24,98)
Gain (perte) réalisé pour la période	(29,53)	16,31
Perte latente pour la période	(153,50)	(17,56)
<b>Diminution totale de l'actif net liée aux activités</b> <sup>2)</sup>	<b>(196,99)\$</b>	<b>(26,08)\$</b>
<b>Prime payée à l'acquisition d'actions accréditives</b>	<b>— \$</b>	<b>(143,92)\$</b>
<b>Actif net à la clôture de la période</b> <sup>1)2)6)</sup>	<b>563,67 \$</b>	<b>760,66 \$</b>

# Société en commandite de ressources CMP 2017

## RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

### Ratios et données supplémentaires

Valeur liquidative totale (en milliers) <sup>6)</sup>	18 632 \$	25 644 \$
Nombre de parts en circulation	33 932	33 932
Frais de gestion	2,00 %	2,00 %
Ratio des frais de gestion (« RFG ») <sup>3)</sup>	3,83 %*	11,99 %*
RFG avant renoncations ou prises en charge <sup>3)</sup>	3,83 %*	11,99 %*
Ratio des frais d'opérations (« RFO ») <sup>4)</sup>	0,54 %*	0,01 %*
Taux de rotation du portefeuille <sup>5)</sup>	49,31 %	6,16 %
<b>Valeur liquidative par part<sup>6)</sup></b>	<b>549,11 \$</b>	<b>755,74 \$</b>

\* Annualisé, sauf les frais d'émission inclus dans le RFG, lesquels sont traités comme des charges ponctuelles.

- 1) Ces chiffres sont tirés des états financiers intermédiaires non audités de la société en commandite. L'actif net par part présenté dans les états financiers intermédiaires non audités peut différer de la valeur liquidative calculée aux fins de l'évaluation. Ces différences, le cas échéant, sont expliquées dans les notes annexes, s'il y a lieu. Certains soldes nuls présentés dans les Faits saillants financiers peuvent être des montants arrondis à zéro.
- 2) L'actif net par part est établi selon le nombre réel de parts en circulation au moment pertinent. La diminution de l'actif net liée aux activités par part est fonction du nombre moyen pondéré de parts en circulation pour la période.
- 3) Le ratio des frais de gestion (« RFG »), exprimé en pourcentage annualisé, correspond au rapport entre le total des charges (compte non tenu des commissions et des autres coûts de transactions du portefeuille) de la société en commandite pour la période déterminée et sa valeur liquidative moyenne quotidienne pour la période. Le RFG indiqué au 30 juin 2018 est un RFG annualisé calculé conformément aux exigences de la réglementation. Les statistiques sur le RFG ci-dessous sont présentées à titre d'information.

	30 juin 2018	31 décembre 2017
RFG, compte non tenu des frais d'émission	3,83 %	3,09 %
RFG, compte non tenu des frais d'émission et de la taxe de vente	3,43 %	2,76 %

- 4) Le ratio des frais d'opérations (« RFO »), exprimé en pourcentage annualisé, correspond au rapport entre les commissions majorées des autres coûts de transactions du portefeuille de la société en commandite et la valeur liquidative moyenne quotidienne de la société en commandite pour la période.
- 5) Le taux de rotation du portefeuille de la société en commandite indique le degré d'intervention du conseiller en valeurs. Un taux de rotation de 100 % signifie qu'un fonds de placement achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de la période. Plus le taux de rotation du portefeuille est élevé au cours d'une période, plus les frais d'opérations sont élevés et plus les possibilités qu'un investisseur réalise un gain en capital imposable sont grandes. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds de placement. Le taux de rotation du portefeuille est égal au coût des achats pour la période, ou au produit des ventes de titres du portefeuille si celui-ci est moins élevé, divisé par la valeur marchande moyenne des placements pour la période.
- 6) Le *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-106 ») exige que tous les fonds de placement calculent leur valeur liquidative à toutes les fins autres que l'établissement des états financiers conformément à l'article 14.2, qui, sous certains aspects, est différent des exigences des IFRS. Conformément aux IFRS, la juste valeur des bons de souscription est établie selon le modèle Black-Scholes, alors que leur valeur liquidative aux fins des opérations est fondée sur la valeur intrinsèque. Un rapprochement de la valeur liquidative aux fins des opérations et de l'actif net selon les IFRS est présenté ci-après.

<b>Au 30 juin 2018</b>	Total (en milliers de \$)	Par part (\$)
Valeur liquidative aux fins des opérations	18 632	549,11
Ajustement	495	14,56
<b>Actif net selon les IFRS</b>	<b>19 127</b>	<b>563,67</b>



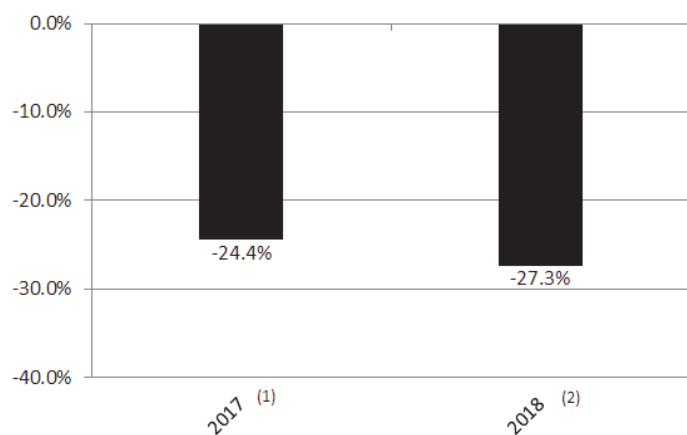
# Société en commandite de ressources CMP 2017

## RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

---

### Rendement passé

Le graphique ci-dessous présente le rendement annuel de la société en commandite et la variation de ce rendement d'un exercice à l'autre. Il indique, sous forme de pourcentage, quelle aurait été la variation, à la hausse ou à la baisse, au dernier jour d'un exercice, d'un placement dans la société en commandite détenu au premier jour de chaque exercice. Les rendements passés de la société en commandite ne sont pas nécessairement représentatifs du rendement futur de la société en commandite.



- 1) Depuis l'établissement de la société en commandite, le 17 février 2017, jusqu'au 31 décembre 2017.
- 2) Semestre clos le 30 juin 2018.

# Société en commandite de ressources CMP 2017

## RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

### Aperçu des titres en portefeuille au 30 juin 2018

Le présent aperçu des titres en portefeuille peut varier en raison des opérations en cours d'exécution. Des mises à jour sont disponibles à l'adresse [www.goodmanandcompany.com](http://www.goodmanandcompany.com) dans les 60 jours suivant la fin de chaque trimestre, sauf pour les données au 31 décembre, date de fin d'exercice, lesquelles sont disponibles 90 jours après cette date.

Par pays/région	Pourcentage de la valeur liquidative totale†
Canada	88,4

Par catégorie d'actifs	Pourcentage de la valeur liquidative totale†
Actions	88,4
Trésorerie	25,4
Autres éléments de passif net	(13,8)

Par secteur	Pourcentage de la valeur liquidative totale†
Or et métaux précieux	41,3
Métaux diversifiés et exploitation minière	33,8
Autres	12,9
Énergie (autres)^	0,4

25 principaux titres	Pourcentage de la valeur liquidative totale†
Trésorerie	25,4
NextSource Materials Inc.	24,5
Rawmedz Inc.	12,9
Metanor Resources Inc.	11,3
Eastmain Resources Inc.	6,3
Ressources Bonterra, inc.	3,3
Marathon Gold Corp.	2,9
Red Pine Exploration Inc.	2,9
Honey Badger Exploration Inc., restr.	2,6
Wolfden Resources Corp.	2,6
White Gold Corp.	2,4
IDM Mining Ltd.	1,7
Métaux Osiko	1,6
Minnova Corp.	1,6
Ressources Cartier, inc.	1,6
Dolly Varden Silver Corp.	1,2
North American Nickel Inc., restr.	1,2
Superior Gold Inc.	1,2
NxGold Ltd., restr.	1,2
Canarc Resource Corp.	1,1
Corporation Aurifère QMX	0,9
Cabral Gold Inc.	0,6
Resource Capital Gold Corp.	0,6
Enforcer Gold Corp.	0,6
Aurelius Minerals Inc.	0,5

† Valeur liquidative aux fins des opérations (environ 18 632 000 \$ au 30 juin 2018).

^ La composante « Énergie (autres) » du portefeuille est composée de sociétés dont l'objectif principal est l'exploration, la mise en valeur et la production de sources d'énergie alternatives (autres que le pétrole et le gaz naturel), notamment l'uranium, l'énergie éolienne et l'énergie géothermique.

# Société en commandite de ressources CMP 2017

## RAPPORT INTERMÉDIAIRE DE LA DIRECTION SUR LE RENDEMENT DU FONDS

---

### **Mise en garde relative aux énoncés prospectifs**

Certaines rubriques du présent rapport, notamment les rubriques « Résultats » et « Événements récents », peuvent contenir des énoncés prospectifs au sujet de la société en commandite (le cas échéant), y compris des énoncés relatifs à sa stratégie, à ses risques, à son rendement prévu et à sa situation. Les énoncés prospectifs comprennent les énoncés de nature prévisionnelle qui dépendent de conditions ou d'événements futurs ou qui s'y rapportent, ou qui contiennent des termes comme « prévoir », « s'attendre à », « projeter », « compter », « croire », « estimer » ainsi que d'autres termes semblables ou les formes négatives de ces termes.

En outre, tout énoncé concernant le rendement futur, les stratégies ou les perspectives, ainsi que les mesures futures que pourrait prendre la société en commandite, est également considéré comme un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs sont fondés sur les prévisions et les projections actuelles à l'égard d'éléments généraux futurs concernant l'économie, la politique et les marchés, comme les taux d'intérêt, les taux de change, les marchés boursiers et financiers et le contexte économique général; dans chaque cas, on suppose que les lois et règlements ainsi que les impôts applicables ne font l'objet d'aucune modification. Les prévisions et les projections ayant trait à des événements futurs sont fondamentalement exposées, entre autres, à des risques et incertitudes, dont certains peuvent s'avérer imprévisibles. Par conséquent, les hypothèses relatives à la conjoncture économique future et à d'autres facteurs peuvent se révéler inexactes à une date ultérieure.

Les énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties du rendement futur, et les événements réels pourraient différer sensiblement de ceux mentionnés de manière implicite ou explicite dans tout énoncé prospectif de la société en commandite. Divers facteurs importants peuvent expliquer ces écarts, notamment la conjoncture économique et politique et les conditions des marchés en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, les taux de change et les taux d'intérêt, les activités des marchés boursiers et financiers mondiaux, la concurrence, les changements technologiques, les modifications en matière de réglementations gouvernementales, les procédures juridiques ou réglementaires inattendues et les catastrophes. Nous insistons sur le fait que la liste de facteurs importants qui précède n'est pas exhaustive.

Nous invitons le lecteur à bien tenir compte de ces facteurs, ainsi que d'autres, avant de prendre toute décision de placement, et nous lui recommandons de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. De plus, il importe de savoir que la société en commandite n'a pas l'intention de mettre à jour les énoncés prospectifs à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres, avant la publication du prochain rapport de la direction sur le rendement du Fonds.

# Société en commandite de ressources CMP 2017

## ÉTATS INTERMÉDIAIRES DE LA SITUATION FINANCIÈRE (non audité)

Aux (en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts et les montants par part)	30 juin 2018	31 décembre 2017
<b>Actif</b>		
<b>Actif courant</b>		
Placements, à la juste valeur	16 959 \$	28 267 \$
Trésorerie	4 732	118
	<b>21 691</b>	<b>28 385</b>
<b>Passif</b>		
<b>Passif courant</b>		
Emprunt (note 6)	2 421	2 421
Frais de gestion à payer	35	48
Charge d'intérêts à payer	21	20
Charges à payer	87	85
	<b>2 564</b>	<b>2 574</b>
<b>Actif net représentant l'avoir des commanditaires (note 8)</b>	<b>19 127</b>	<b>25 811</b>
Avoir des commanditaires	31 521	31 521
Déficit accumulé	(12 394)	(5 710)
	<b>19 127 \$</b>	<b>25 811 \$</b>
<b>Nombre de parts en circulation (note 8)</b>	<b>33 932</b>	<b>33 932</b>
<b>Actif net par part (note 9)</b>	<b>563,67 \$</b>	<b>760,66 \$</b>

*Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires non audités.*

## Société en commandite de ressources CMP 2017

### ÉTATS INTERMÉDIAIRES DU RÉSULTAT GLOBAL (non audité)

Périodes closes les (note 1) (en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)	30 juin 2018	30 juin 2017
<b>Perte</b>		
Revenus d'intérêts	2 \$	3 \$
Autres variations de la juste valeur des placements :		
Variation nette de la moins-value latente des placements	(5 209)	(771)
Perte nette réalisée sur la vente de placements	(1 002)	–
	<b>(6 209)</b>	<b>(768)</b>
<b>Charges (note 7)</b>		
Frais de gestion	243	236
Frais d'administration liés aux porteurs de parts	77	64
Coûts de transactions	59	–
Charge d'intérêts (note 6)	41	24
Frais d'information aux porteurs de parts	28	25
Honoraires d'audit	15	20
Droits de garde et frais bancaires	8	9
Frais juridiques	4	4
	<b>475</b>	<b>382</b>
<b>Diminution de l'actif net liée aux activités</b>	<b>(6 684)\$</b>	<b>(1 150)\$</b>
<b>Diminution de l'actif net liée aux activités, par part (note 10)</b>	<b>(196,99)\$</b>	<b>(34,72)\$</b>

*Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires non audités.*

## Société en commandite de ressources CMP 2017

### ÉTATS INTERMÉDIAIRES DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET REPRÉSENTANT LE CAPITAL DES COMMANDITAIRES (non audité)

Périodes closes les (note 1)	Avoir des commanditaires	Déficit accumulé	Total
(en milliers de dollars canadiens)			
<b>Solde au 17 février 2017</b>	– \$	– \$	– \$
Produit de l'émission de parts	33 932	–	33 932
Diminution de l'actif net liée aux activités	–	(1 150)	(1 150)
Frais d'émission	(2 401)	–	(2 401)
Prime payée à l'acquisition d'actions accréditives	–	(3 114)	(3 114)
<b>Solde au 30 juin 2017</b>	<b>31 531 \$</b>	<b>(4 264) \$</b>	<b>27 267 \$</b>
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2018</b>	<b>31 521 \$</b>	<b>(5 710) \$</b>	<b>25 811 \$</b>
Diminution de l'actif net liée aux activités	–	(6 684)	(6 684)
<b>Solde au 30 juin 2018</b>	<b>31 521 \$</b>	<b>(12 394) \$</b>	<b>19 127 \$</b>

*Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires non audités.*

# Société en commandite de ressources CMP 2017

## TABLEAUX INTERMÉDIAIRES DES FLUX DE TRÉSORERIE (non audité)

Périodes closes les (note 1)	30 juin 2018	30 juin 2017
(en milliers de dollars canadiens)		
<b>Activités d'exploitation :</b>		
Diminution de l'actif net liée aux activités	(6 684) \$	(1 150) \$
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Variation nette de la moins-value latente des placements	5 209	771
Perte nette réalisée sur la vente de placements	1 002	–
Achat de placements	(9 883)	(23 801)
Produit de la vente de placements	14 980	–
Diminution (augmentation) des charges à payer et des frais de gestion à payer	(10)	147
<b>Entrées (sorties) de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation</b>	<b>4 614</b>	<b>(24 033)</b>
<b>Activités de financement :</b>		
Produit brut de l'émission	–	33 932
Frais d'émission	–	(2 229)
Augmentation de l'emprunt	–	2 401
<b>Entrées de trésorerie nettes liées aux activités de financement</b>	<b>–</b>	<b>34 104</b>
Flux de trésorerie de la période, montant net	4 614	10 071
Trésorerie à l'ouverture de la période	118	–
<b>Trésorerie à la clôture de la période</b>	<b>4 732 \$</b>	<b>10 071 \$</b>
<b>Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation comprennent :</b>		
Intérêts reçus	2 \$	3 \$
Intérêts versés	40 \$	7 \$

*Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires non audités.*

# Société en commandite de ressources CMP 2017

## INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE (non audité)

	Nombre d'actions	Coût† (en milliers)	Valeur comptable (en milliers)
<b>ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION (88,6 %)</b>			
<b>Métaux diversifiés et exploitation minière (35,0 %)</b>			
Honey Badger Exploration Inc., restr.*	4 000 000	400 \$	489 \$
Honey Badger Exploration Inc., bons de souscription, 0,16 \$, 17 mai 2021*	2 000 000	–	180
NextSource Materials Inc.	45 714 286	6 400	4 570
North American Nickel Inc., restr.*	3 199 855	240	228
North American Nickel Inc., bons de souscription, 0,12 \$, 5 avr. 2020*	1 599 927	–	29
NxGold Ltd., restr.*	1 380 000	248	218
NxGold Ltd., 0,27 \$, 15 juin 2021*	1 380 000	–	189
Métaux Osiko	527 000	1 001	306
Wolfden Resources Corp.	1 875 000	300	488
		8 589	6 697
<b>Énergie (autres) (0,4 %)</b>			
UEX Corp.	340 000	102	83
		102	83
<b>Or et métaux précieux (40,7 %)</b>			
Aurelius Minerals Inc.	2 500 000	250	100
Aurelius Minerals Inc., bons de souscription, 0,15 \$, 1 <sup>er</sup> mai 2019*	1 250 000	–	8
Ressources Bonterra, inc.	1 530 000	536	620
Cabral Gold Inc.	499 999	300	113
Cabral Gold Inc., bons de souscription, 0,75 \$, 30 oct. 2018*	249 999	–	–
Cabral Gold Inc., bons de souscription, 0,90 \$, 30 oct. 2019*	249 999	–	32
Canarc Resource Corp.	3 846 154	500	212
Ressources Cartier, inc.	2 500 000	500	300
Comstock Metals Ltd.	1 388 900	250	76
Comstock Metals Ltd., bons de souscription, 0,20 \$, 27 févr. 2019*	694 450	–	1
Dolly Varden Silver Corp.	450 000	383	230
Eastmain Resources Inc.	6 000 000	2 280	1 170
Enforcer Gold Corp.	2 000 000	500	105
IDM Mining Ltd.	4 452 000	690	312
Marathon Gold Corp.	600 000	750	540
Metanor Resources Inc.	3 569 670	3 122	2 105
Minnova Corp.	432 731	281	303
Minnova Corp., bons de souscription, 0,75 \$, 11 juin 2019*	384 615	–	55
Corporation Aurifère QMX	1 451 700	450	174
Red Pine Exploration Inc.	9 000 000	1 305	540
Resource Capital Gold Corp.	2 500 000	500	113
Superior Gold Inc.	185 100	196	226
White Gold Corp.	555 600	1 000	444
		13 793	7 779
<b>Autres (12,5 %)</b>			
Rawmedz Inc.*	9 600 000	2 400	2 400
Rawmedz Inc., bons de souscription, 0,50 \$, 04 avr. 2020*	4 800 000	–	–
		2 400	2 400
<b>COÛT ET VALEUR COMPTABLE DES PLACEMENTS (88,6 %)</b>			
		24 884	16 959
<b>COÛTS DE TRANSACTIONS (0,0 %) (note 3)</b>			
		(1)	–
<b>PRIME PAYÉE POUR L'ACQUISITION DES ACTIONS CCRÉDITIVES</b>			
		(2 125)	–
<b>COÛT TOTAL ET VALEUR COMPTABLE DES PLACEMENTS (88,6 %)</b>			
		22 758 \$	16 959 \$

Le coût moyen ou la juste valeur de certains titres peuvent être des montants différents de zéro, mais arrondis à zéro.

† S'il y a lieu, les distributions provenant de placements reçues sous forme de remboursement de capital sont portées en diminution du prix de base rajusté des titres en portefeuille.

\* Ces titres ne sont pas cotés et sont évalués au moyen de techniques d'évaluation.



# Société en commandite de ressources CMP 2017

## NOTES ANNEXES (non audité)

---

### 1. La société en commandite

#### a) Organisation de la société en commandite

La Société en commandite de ressources CMP 2017 (la « société en commandite ») a été constituée en vertu des lois de la province d'Ontario. La société en commandite cherche à offrir à ses commanditaires un placement ouvrant droit à une aide fiscale dans un portefeuille diversifié d'actions accréditatives et, le cas échéant, d'autres titres de sociétés de ressources, en vue de dégager un revenu et de réaliser une plus-value du capital. La société en commandite a été constituée le 23 janvier 2017 et les parts de société en commandite (les « parts ») ont été émises le 17 février 2017. L'établissement principal de la société en commandite est situé au 1 Adelaide Street East, Suite 2000, Toronto (Ontario) M5C 2V9.

Goodman GP Ltd. (le « commandité ») est le commandité de la société en commandite. Le commandité est responsable de la gestion de la société en commandite conformément aux conditions du contrat de société en commandite. La publication des présents états financiers intermédiaires a été approuvée par le commandité le 21 août 2018.

#### b) Gestionnaire

La société en commandite a fait appel à Goodman & Company, Investment Counsel Inc. (« GCICI ») ou le « gestionnaire » à titre de gestionnaire de fonds d'investissement de la société en commandite. Le gestionnaire a pour responsabilité de fournir à la société en commandite des services de placement, de gestion, d'administration et autres. Le gestionnaire est une filiale en propriété exclusive de Dundee Corporation, société de placement canadienne ouverte indépendante, inscrite à la Bourse de Toronto sous le symbole « DC.A ».

#### c) Dates de présentation de l'information financière

Les états intermédiaires de la situation financière sont arrêtés au 30 juin 2018. Les états intermédiaires du résultat global, les états intermédiaires de l'évolution de l'actif net représentant le capital des commanditaires et les tableaux intermédiaires des flux de trésorerie des flux de trésorerie portent sur le semestre clos le 30 juin 2018 et sur la période comprise entre le 17 février 2017, date de début des activités de la société en commandite, et le 30 juin 2017. Dans le présent document, le terme « période » désigne la période indiquée précédemment.

Ces états financiers intermédiaires présentent la situation financière et les résultats des activités de la société en commandite. Par conséquent, ils ne présentent pas tous les actifs, passifs, produits ou charges des commanditaires.

### 2. Mode de présentation

Les présents états financiers intermédiaires ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») qui s'appliquent à la présentation d'états financiers intermédiaires, notamment IAS 34 *Information financière intermédiaire* (« IAS 34 »).

### 3. Résumé des principales méthodes comptables

#### a) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés et les titres négociables cotés) est fondée sur les cours du marché. Conformément aux dispositions du prospectus de la société en commandite, les placements sont évalués selon le dernier cours et les bons de souscriptions sur la valeur intrinsèque pour déterminer la valeur liquidative aux fins des opérations par part. Aux fins de la présentation des états financiers, la société en commandite utilise le dernier cours pour les actifs et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur. Aux fins de la présentation des états financiers, la juste valeur des bons de souscription est établie selon le modèle Black-Scholes.

#### b) Placements

##### *Méthodes comptables applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018*

La société en commandite comptabilise les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») selon le modèle économique du Fonds pour la gestion des actifs financiers, conformément à la stratégie de placement documentée du Fonds. Se reporter à la note 5 pour les détails concernant l'application de l'option de la juste valeur.

# Société en commandite de ressources CMP 2017

## NOTES ANNEXES (non audité) (suite)

---

### *Méthodes comptables appliquées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018*

Le Fonds a appliqué IFRS 9 rétrospectivement, et son application n'a pas entraîné de retraitement des informations comparatives. Se reporter à la note 4 pour les changements de méthodes comptables, y compris les changements au classement et à l'évaluation des actifs et passifs financiers résultant de l'application d'IFRS 9.

#### **c) Actions accréditives**

La société en commandite investit dans des actions accréditives. Le prix d'acquisition d'actions de ce type tient nécessairement compte de l'avantage fiscal lié à leur achat. La part du prix d'acquisition correspondant à l'avantage fiscal obtenu par la société en commandite est imputée aux capitaux propres. La valeur de cet avantage fiscal est réputée correspondre à l'écart entre le prix d'achat des actions accréditives et la juste valeur de ces mêmes actions accréditives si elles étaient achetées sans l'avantage fiscal, et elle est inscrite au poste « Prime payée à l'acquisition d'actions accréditives » des états intermédiaires de l'évolution de l'actif net représentant le capital des commanditaires.

#### **d) Autres éléments d'actifs et de passifs**

La trésorerie est un actif financier classé et mesuré au coût amorti. L'emprunt, les frais de gestion à payer, les charges d'intérêts à payer et les charges à payer sont classés et mesurés au coût amorti.

Selon la méthode du coût amorti, les actifs et les passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisé s'il y a lieu, selon le taux d'intérêt effectif du contrat.

#### **e) Opérations de placement**

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération. Le coût des placements correspond au montant payé pour chaque titre, compte non tenu des coûts de transactions.

#### **f) Coûts de transactions**

Les coûts de transactions sont des coûts progressifs directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un placement et comprennent les honoraires et commissions versés à des placeurs pour compte, à des conseillers, à des courtiers et à des contrepartistes, les sommes prélevées par les organismes de réglementation et les bourses de valeurs, ainsi que les taxes et droits de transfert. Les coûts de transactions relatifs aux instruments évalués à la JVRN sont comptabilisés à mesure qu'ils sont engagés.

#### **g) Comptabilisation/décomptabilisation du revenu**

Les actifs et les passifs financiers à la JVRN sont initialement comptabilisés à la juste valeur. À partir de cette date, tout gain ou perte découlant des variations de la juste valeur de ces actifs et passifs financiers est comptabilisé aux états intermédiaires du résultat global.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie qui y sont attachés expirent ou si l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages découlant de sa possession ont été transférés à une autre entité. La société en commandite décomptabilise les passifs financiers lorsqu'elle s'est acquittée de ses obligations ou que celles-ci ont été annulées ou ont expiré.

Les revenus d'intérêts à distribuer provenant titres à revenu fixe, y compris les placements à court terme, sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement en fonction du taux d'intérêt contractuel. Les intérêts à recevoir sont comptabilisés séparément dans les états intermédiaires de la situation financière, en fonction des taux d'intérêt déclarés des instruments. Les dividendes, déduction faite des retenues d'impôts, sont comptabilisés à titre de revenu à la date ex-dividende.

#### **h) Conversion de devises**

La monnaie de présentation de la société en commandite est le dollar canadien, qui est aussi sa monnaie fonctionnelle. Toute monnaie autre que le dollar canadien constitue une devise pour la société en commandite.

La juste valeur des placements et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date d'évaluation. Les opérations libellées en devises sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains ou les pertes de change latents sur les placements sont inscrits au poste « Variation nette de la moins-value latente des placements » des états intermédiaires du résultat global.

# Société en commandite de ressources CMP 2017

## NOTES ANNEXES (non audité) (suite)

### i) Diminution de l'actif net liée aux activités, par part

Le poste « Diminution de l'actif net liée aux activités, par part » figure dans les états intermédiaires du résultat global et correspond à la diminution de l'actif net liée aux activités de la période, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation pour la période. Voir la note 9 pour obtenir le calcul de la diminution de l'actif net liée aux activités, par part.

### j) Répartition des revenus et des pertes de la société en commandite

La totalité des frais d'exploration engagés au Canada qui ont fait l'objet d'une renonciation en faveur de la société en commandite et dont la date de prise d'effet tombe au cours du même exercice et 99,99 % du revenu ou de la perte nette de la société en commandite pour l'exercice sont attribués aux commanditaires à la fin de l'exercice, au prorata du nombre de parts qu'ils détiennent. La société en commandite n'est pas une personne morale imposable. Il n'y a donc pas lieu de constituer une charge d'impôts. Le commandité a droit à 0,01 % du revenu net ou prend en charge 0,01 % de la perte nette de la société en commandite.

### k) Montants différents de zéro

Certains soldes présentés dans les états financiers intermédiaires peuvent être des montants arrondis à zéro.

### l) Normes comptables récemment publiées

En juillet 2014, l'International Accounting Standards Board a publié la version définitive d'IFRS 9 *Instruments financiers* (« IFRS 9 »). Cette version, qui remplacera IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, introduit un modèle de classement et d'évaluation, un modèle prospectif unique de dépréciation liée à la perte prévue et une méthode profondément modifiée de la comptabilité de couverture. La nouvelle méthode de classement des actifs financiers, fondée sur des principes, dépend des caractéristiques des flux de trésorerie et du modèle économique dans lequel s'inscrit la détention de ces actifs. Ce modèle se traduit également par l'application à tous les instruments financiers d'un modèle unique de dépréciation qui exigera une comptabilisation plus rapide des pertes de créances prévues. En outre, le risque de crédit propre à une entité est désormais pris en compte dans l'évaluation des passifs à la juste valeur, de sorte que les profits découlant de la dégradation du risque de crédit propre à l'entité ne seront plus comptabilisés en résultat net. IFRS 9 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et a été appliquée à la société en commandite de manière rétrospective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. L'application d'IFRS 9 n'a pas entraîné de retraitement des chiffres comparatifs.

## 4. Changements de méthodes comptables

La société en commandite a appliqué IFRS 9 rétrospectivement, entraînant des changements dans les méthodes comptables. Les méthodes comptables suivantes relatives au classement des actifs et passifs financiers ont été modifiées conformément à IFRS 9, qui remplace les dispositions d'IAS 39.

### *Reclassement des instruments financiers résultant de l'application d'IFRS 9*

À la date initiale d'application d'IFRS 9, le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les instruments financiers de la société en commandite étaient les suivants, tout reclassement par rapport au 31 décembre 2017 étant indiqué :

	Catégorie de classement		Catégorie d'évaluation		Valeur comptable au 1 <sup>er</sup> janv. 2018		
	Initiale (IAS 39)	Nouvelle (IFRS 9)	Initiale (IAS 39)	Nouvelle (IFRS 9)	Initiale (IAS 39)	Nouvelle (IFRS 9)	Variation \$
<b>Instruments financiers</b>							
<b>Actif</b>							
Placements, à la juste valeur	JVRN – Désignée	JVRN	JVRN	JVRN	28 267	28 267	–
Trésorerie	Prêts et créances	Coût amorti	Coût amorti	Coût amorti	118	118	–
<b>Passif</b>							
Emprunt	Passifs financiers	Coût amorti	Coût amorti	Coût amorti	2 421	2 421	–
Frais de gestion à payer	Passifs financiers	Coût amorti	Coût amorti	Coût amorti	48	48	–
Charge d'intérêts à payer	Passifs financiers	Coût amorti	Coût amorti	Coût amorti	20	20	–
Charges à payer	Passifs financiers	Coût amorti	Coût amorti	Coût amorti	85	85	–

## 5. Estimations comptables et jugements critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses pour l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables importants formulés par le gestionnaire aux fins de la préparation des états financiers intermédiaires.

# Société en commandite de ressources CMP 2017

## NOTES ANNEXES (non audité) (suite)

---

### a) Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur

Lorsqu'il classe et évalue les actifs financiers détenus par la société en commandite, le gestionnaire détermine le modèle économique adopté par l'entité pour la gestion des actifs financiers et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Le gestionnaire a déterminé que la société en commandite gère un portefeuille d'actifs financiers dont la performance est évaluée à la juste valeur. La société en commandite se concentre sur les informations sur la juste valeur et utilise ces informations pour évaluer la performance des actifs et prendre des décisions. Ainsi, les actifs financiers du portefeuille ne sont pas détenus pour en percevoir les flux de trésorerie contractuels ou pour en percevoir les flux de trésorerie contractuels et vendre les actifs financiers; les placements de la société en commandite sont donc classés et évalués à la JVRN.

### b) Évaluation de la juste valeur des titres non cotés sur un marché actif

La détermination de la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif est l'un des principaux éléments à l'égard desquels le gestionnaire doit exercer son jugement, l'estimation pouvant être complexe ou subjective. La juste valeur des actifs et des passifs financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. L'utilisation de techniques d'évaluation pour les instruments financiers non cotés sur un marché actif exige que le gestionnaire pose des hypothèses fondées sur les conditions du marché à la date des états financiers intermédiaires. Tout changement à ces hypothèses par suite d'une modification des conditions du marché peut avoir une incidence sur la juste valeur publiée des instruments financiers. Les techniques d'évaluation utilisent la décote d'illiquidité appliquée aux cours du marché pour l'évaluation des actions cotées qui sont assujetties à des restrictions à la vente, des modèles d'évaluation des options et des transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale.

## 6. Emprunts

La société en commandite a conclu des facilités de crédit avec une banque à charte canadienne (la « Banque »), dont le montant ne peut dépasser 2 630 000 \$. Le produit de l'emprunt a été affecté au paiement des frais d'émission et la société en commandite a fourni à la Banque une sûreté sur l'ensemble de son actif. Les montants maximal et minimal empruntés au cours de la période close le 30 juin 2018 ont été respectivement d'environ 2 421 000 \$ (2 421 000 \$ au 31 décembre 2017) et de 2 421 000 \$ (1 649 000 \$ au 31 décembre 2017). Au cours de la période close le 30 juin 2018, le taux d'intérêt annuel moyen versé sur le solde impayé était de 3,43 % (2,56 % au 30 juin 2017).

Au 30 juin 2018, les emprunts bancaires s'établissaient à environ 2 421 000 \$ (2 421 000 \$ au 31 décembre 2017) et correspondaient à environ 12,7 % (9,4 % au 31 décembre 2017) de l'actif net. Pour la période close le 30 juin 2018, la société en commandite a enregistré une charge d'intérêts d'environ 41 000 \$ (24 000 \$ pour la période close le 30 juin 2017).

## 7. Charges et opérations avec des parties liées

### a) Frais de gestion

La société en commandite paie des frais de gestion au gestionnaire en contrepartie des conseils, des recommandations et des services, notamment de dotation en personnel de gestion clé, que ce dernier lui offre à titre de gestionnaire, de conseiller en valeurs et de distributeur principal. Le gestionnaire est également responsable de la gestion des activités quotidiennes de la société en commandite.

Les frais de gestion correspondent à un pourcentage annualisé de 2 %, taxes en sus, de la valeur liquidative aux fins des opérations de la société en commandite. Ils sont calculés quotidiennement et payés mensuellement, selon un pourcentage de la valeur liquidative aux fins des opérations à la fin du mois, conformément à la convention de gestion de la société en commandite.

En contrepartie des services-conseils de gestion de portefeuille fournis par le gestionnaire, la société en commandite a payé des frais de gestion, taxe de vente comprise, d'environ 243 000 \$ pour la période close le 30 juin 2018 (236 000 \$ pour la période close le 30 juin 2017).

### b) Prime de rendement

Le gestionnaire a droit à une prime de rendement versée par la société en commandite et correspondant à 20 % de l'excédent, sur 1 120 \$, de la valeur liquidative par part à la date de versement de la prime. La prime de rendement est calculée par part et multipliée par le nombre de parts existantes à la date de versement de la prime. La date de versement de la prime de rendement correspond à la première des dates suivantes : i) la date à laquelle l'actif de la société en

# Société en commandite de ressources CMP 2017

## NOTES ANNEXES (non audité) (suite)

---

commandite est viré aux termes d'une opération de roulement de fonds commun de placement; ii) la date à laquelle une opération de liquidité de rechange est effectuée ou iii) le jour précédant immédiatement la date à laquelle l'actif de la société en commandite est distribué dans le cadre de sa dissolution ou de sa liquidation. La prime de rendement est calculée à la date de versement de la prime et versée aussitôt que possible par la suite. Aux 30 juin 2018 et 2017, aucune prime de rendement n'avait été versée au gestionnaire ni n'était due à celui-ci.

### c) Charges d'exploitation et frais de services administratifs

La société en commandite acquitte toutes les charges liées à ses activités, soit les services de garde, les frais juridiques, les honoraires du comité d'examen indépendant, les honoraires d'audit, les services d'agent de transfert et les frais liés à la préparation de rapports financiers et d'autres rapports, conformément aux lois, règlements et procédures applicables. Ces charges sont comptabilisées quotidiennement. Elles sont payées par le gestionnaire, exception faite de certaines charges comme les intérêts, et celui-ci est ensuite remboursé par la société en commandite. Au 30 juin 2018, la société en commandite devait au gestionnaire environ 38 000 \$ au titre de dépenses engagées en son nom (48 000 \$ au 31 décembre 2017). Ces soldes sont compris dans les états intermédiaires de la situation financière au poste « Charges à payer ».

En outre, la société en commandite avait des charges payées ou à payer au gestionnaire (ou à ses sociétés affiliées) d'environ 52 000 \$ (54 000 \$ au 30 juin 2017) au titre des frais de services administratifs et généraux rendus par celui-ci au cours de la période. Ces coûts sont inclus dans les « Frais d'administration liés aux porteurs de parts » dans les états intermédiaires du résultat global.

### d) Commissions et commissions de courtage versées aux parties liées

La société en commandite a versé environ 59 000 \$ (néant au 30 juin 2017) en commissions de courtage pour les opérations sur titres effectuées au cours de la période. De ce montant, une valeur symbolique (néant au 30 juin 2017) a été versé à Valeurs mobilières Dundee ltée (« DSL »), société affiliée de GCICI. Les accords de paiement indirect, s'il y a lieu, correspondent aux montants payés indirectement à des tiers par l'entremise d'un courtier pour des services, autres que des opérations sur titres, reçus par la société en commandite. Aucun montant n'a été versé par la société en commandite au titre des accords de paiement indirect pour la période.

### e) Opérations entre fonds

La société en commandite peut occasionnellement effectuer des opérations sur titres avec d'autres fonds gérés par le gestionnaire. Ces opérations sont effectuées par l'entremise d'intermédiaires du marché et selon les conditions applicables sur le marché. Elles sont exécutées conformément à la législation sur les valeurs mobilières et aux politiques et procédures du gestionnaire, avec l'approbation du comité d'examen indépendant (voir la rubrique « Directives permanentes du comité d'examen indépendant » ci-après). Au cours de la période, la société en commandite a effectué une opération sur titres avec la Société en commandite de ressources CMP 2016, un ancien fonds géré par le gestionnaire, pour une valeur de règlement totale de 6 400 000 \$ (néant au 30 juin 2017). L'opération se fonde selon le prix coté de l'instrument à la date de l'opération.

### f) Participation dans des offres liées

La société en commandite peut investir dans des titres pour lesquels DSL, société affiliée de GCICI, est preneur ferme ou reçoit des honoraires d'intermédiation pour avoir facilité la transaction. Dans le cadre de ces opérations, le gestionnaire obtiendra une dispense des autorités réglementaires en valeurs mobilières ou obtiendra l'approbation du comité d'examen indépendant (voir la rubrique « Directives permanentes du comité d'examen indépendant » ci-après). La société en commandite n'a pas investi dans des opérations sur titres effectuées au cours de la période pour lesquelles DSL a reçu des honoraires d'intermédiation.

### g) Directives permanentes du comité d'examen indépendant

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement*, le gestionnaire a mis en place un comité d'examen indépendant (le « CEI ») pour surveiller la société en commandite. Les coûts et les charges associés directement aux activités du CEI, dont la rémunération des membres du CEI, sont imputables à la société en commandite. Au 30 juin 2018, le CEI était composé de trois membres, tous indépendants du gestionnaire.

Le CEI a donné les directives permanentes suivantes à la société en commandite relativement aux opérations avec des parties liées :

- i) paiement de commissions de courtage à DSL pour l'exécution d'opérations sur titres à titre d'agent et de distributeur principal pour le compte de la société en commandite (ci-après les « commissions de courtage »);

# Société en commandite de ressources CMP 2017

## NOTES ANNEXES (non audité) (suite)

- ii) achat ou vente de titres d'un émetteur auprès d'un autre fonds de placement géré par le gestionnaire, sauf si une dispense est obtenue dans certaines circonstances;
- iii) exécution d'opérations de change avec DSL pour le compte de la société en commandite;
- iv) participation dans un placement pour lequel DSL agit comme agent ou preneur ferme ou pour lequel il reçoit des honoraires d'intermédiation.

Les directives permanentes en question exigent que le gestionnaire établisse des politiques et des procédures qu'il mettra en pratique pour les opérations avec des parties liées. Le gestionnaire doit informer le CEI de tout manquement important à l'une des exigences des directives permanentes.

Celles-ci stipulent notamment que la décision de placement relative à une opération avec des parties liées : a) doit être prise par le gestionnaire, libre de toute influence exercée par une entité liée et sans prendre en considération ni le gestionnaire lui-même ni aucune société associée ou affiliée au gestionnaire, b) représente l'appréciation professionnelle du gestionnaire, non influencée par des considérations autres que l'intérêt de la société en commandite, et c) doit être prise conformément aux politiques et aux procédures écrites du gestionnaire. Les opérations exécutées par le gestionnaire en vertu des directives permanentes sont par la suite examinées par le CEI pour un contrôle de conformité.

Au cours de la période, la société en commandite a suivi les directives permanentes du CEI au sujet des opérations avec des parties liées. La société en commandite a versé environ 3 500 \$ en frais du CEI pour la période close le 30 juin 2018 (3 000 \$ pour la période close le 30 juin 2017). Ces coûts sont inclus dans les « Frais d'administration liés aux porteurs de parts » dans les états intermédiaires du résultat global.

### 8. Avoir des commanditaires

L'avoir des commanditaires correspond à l'actif net de la société en commandite; il est composé des parts émises et du déficit accumulé. Le capital de la société en commandite n'est soumis à aucune exigence réglementaire. Il est géré conformément à l'objectif, aux politiques et aux restrictions de placement de la société en commandite, tels qu'ils sont mentionnés dans son prospectus. Les parts ont été émises au prix de 1 000 \$ la part, sous réserve d'une souscription minimum de cinq parts pour 5 000 \$. La société en commandite a l'intention de transférer, avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019, son actif à un fonds commun de placement en échange d'actions rachetables de ce dernier.

Conformément aux modalités de la convention de cession et de la convention de la société en commandite, au moment de la réalisation de l'opération de roulement du fonds commun de placement et de la dissolution de la société en commandite, les commanditaires recevront, avec imposition reportée, leur quote-part des actions dudit fonds.

Toutes les parts sont de même catégorie et comportent des droits et privilèges égaux, y compris une participation équivalente dans toute distribution effectuée par la société en commandite et le droit à un vote à chaque assemblée des commanditaires. Selon IAS 32 *Instruments financiers : Présentation*, les instruments financiers qui comportent une obligation contractuelle obligeant l'émetteur à verser une quote-part de son actif net à la liquidation seulement doivent être classés dans les capitaux propres s'ils répondent à certains critères. Les parts de la société en commandite sont classées dans les capitaux propres puisqu'elles répondent à ces critères.

Le tableau suivant présente les parts en circulation :

Nombre de parts en circulation	30 juin 2018	30 juin 2017
Ouverture de la période	33 932	–
Souscriptions	–	33 932
<b>Clôture de la période</b>	<b>33 932</b>	<b>33 932</b>

# Société en commandite de ressources CMP 2017

## NOTES ANNEXES (non audité) (suite)

### 9. Rapprochement de l'actif net par part selon les IFRS et de la valeur liquidative aux fins des opérations par part

Le tableau suivant présente un rapprochement de l'actif net par part selon les IFRS et de la valeur liquidative aux fins des opérations par part. L'actif net selon les IFRS est établi suite à des ajustements à la valeur des bons de souscription, selon le modèle Black-Scholes, alors que la valeur liquidative aux fins des opérations ne requiert pas de tels ajustements.

	30 juin 2018	31 décembre 2017
Valeur liquidative aux fins des opérations, par part	549,11 \$	755,74 \$
Actif net selon les IFRS, par part	563,67 \$	760,66 \$

### 10. Diminution de l'actif net liée aux activités, par part

La diminution de l'actif net liée aux activités par part s'établit comme suit pour les périodes closes les 30 juin 2018 et 2017 :

	30 juin 2018	30 juin 2017
Diminution de l'actif net liée aux activités (en milliers)	(6 684)\$	(1 150)\$
Nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période	33 932	33 135
<b>Diminution de l'actif net liée aux activités, par part</b>	<b>(196,99)\$</b>	<b>(34,72)\$</b>

### 11. Risques associés aux instruments financiers

Les activités de placement de la société en commandite l'exposent à divers risques financiers : le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de marché (y compris le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix) et le risque de concentration. Le gestionnaire cherche à minimiser toute incidence négative de ces risques sur le rendement de la société en commandite en ayant recours aux services de conseillers en valeurs professionnels expérimentés qui surveillent régulièrement la répartition optimale de l'actif de la société en commandite et les événements qui se produisent sur le marché, et qui diversifient le portefeuille conformément à l'objectif de placement de la société en commandite.

Pour aider à la gestion des risques, le gestionnaire a établi et maintient une structure de gouvernance visant à surveiller les activités de placement de la société en commandite et à assurer le respect de l'objectif et des directives de placement de celle-ci. Les risques importants auxquels s'expose la société en commandite sont décrits ci-après.

#### *Risque de crédit*

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait la contrepartie à subir une perte financière. Le risque de crédit auquel pourrait être exposée la société en commandite peut émaner de l'achat d'instruments de créance, d'opérations sur titres, ou de l'utilisation de services de garde, de prêts ou de comptes bancaires, le cas échéant.

Au 30 juin 2018 et au 31 décembre 2017, la société en commandite n'avait aucune exposition importante aux instruments de créance.

Toutes les opérations de placement sont réglées à la livraison, ce qui réduit le risque de défaut des contreparties. La livraison de titres vendus n'a lieu qu'une fois le paiement reçu par le dépositaire et, inversement, le paiement d'un achat n'est effectué qu'une fois les titres livrés au dépositaire. L'opération est annulée si l'une des parties ne s'acquitte pas de ses obligations. Lorsque la société en commandite négocie des titres cotés et non cotés par l'entremise d'un courtier, elle ne fait appel qu'à des courtiers reconnus inscrits auprès des autorités de réglementation en valeurs mobilières concernées. En outre, les opérations de garde sont exécutées par des contreparties notées A ou plus par l'agence de notation Standard & Poor's. Par conséquent, le risque de crédit lié aux opérations sur titres est faible.

La société en commandite ne fait des dépôts d'actifs qu'auprès de sociétés de bonne réputation et habilitées à agir à titre de dépositaire en vertu du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement*. Cependant, dans les cas de faillite ou d'insolvabilité de ces sociétés, les titres ou les autres actifs déposés auprès d'elles peuvent être exposés au risque de crédit, ou l'accès à ces titres ou aux autres actifs peut être retardé ou restreint.

#### *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité s'entend du risque que la société en commandite ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations à temps ou à un prix raisonnable. Pour conserver une liquidité suffisante, la société en commandite investit généralement ses actifs dans des titres négociés sur un marché actif et pouvant être facilement vendus. La société en commandite détient également des titres qui ne sont pas négociés sur un marché actif et qui peuvent être non liquides.

# Société en commandite de ressources CMP 2017

## NOTES ANNEXES (non audité) (suite)

Ces placements sont présentés, dans l'inventaire du portefeuille, comme des titres faisant l'objet de restrictions. En outre, la société en commandite cherche à conserver des positions en trésorerie suffisantes pour maintenir sa liquidité.

Les passifs financiers figurant dans les états intermédiaires de la situation financière sont des passifs courants dont le règlement est donc prévu dans un délai d'un an après la date de clôture des états financiers.

### *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers de la société en commandite varient en raison des fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur les marchés. L'exposition au risque de taux d'intérêt est surtout attribuable au montant emprunté dans le cadre de la facilité de crédit conclue par la société en commandite. Le tableau ci-dessous présente l'exposition de la société en commandite au risque de taux d'intérêt au 30 juin 2018 au 31 décembre 2017.

	30 juin 2018 (en milliers)	31 décembre 2017 (en milliers)
Emprunt (note 6)	2 421 \$	2 421 \$
<b>Total</b>	<b>2 421 \$</b>	<b>2 421 \$</b>

Si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 24 000 \$ (24 000 \$ au 31 décembre 2017).

### *Risque de change*

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison des fluctuations des taux de change. L'exposition au risque de change est principalement attribuable aux instruments financiers (trésorerie comprise) libellés dans une monnaie autre que le dollar canadien, la monnaie fonctionnelle de la société en commandite. Au 30 juin 2018 et au 31 décembre 2017, la société en commandite n'avait aucune exposition importante au risque de change.

### *Autre risque de prix*

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers varie en raison de la fluctuation des cours (autre que celle découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change) causée par des facteurs propres à un titre ou à son émetteur ou par tous les facteurs touchant un marché ou un segment de marché. L'exposition à l'autre risque de prix est attribuable aux actions détenues par la société en commandite. Au 30 juin 2018, environ 16 959 000 \$ (28 267 000 \$ au 31 décembre 2017) de l'actif net de la société en commandite étaient exposés à l'autre risque de prix. Si les cours de ces placements avaient diminué ou augmenté de 5 %, compte non tenu de la variation des frais de gestion et de la prime de rendement, l'actif net de la société en commandite aurait diminué ou augmenté, respectivement, d'environ 848 000 \$ (1 413 000 \$ au 31 décembre 2017).

### *Risque de concentration*

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type de produit ou un secteur d'activité. Le tableau suivant résume le risque de concentration de la société en commandite.

Pourcentage de l'actif net (%)	30 juin 2018	31 décembre 2017
<b>ACTIONS</b>	<b>88,6</b>	<b>109,6</b>
Métaux diversifiés et exploitation minière	35,0	5,9
Énergie	—	3,2
Énergie (autres)	0,4	9,3
Or et métaux précieux	40,7	91,2
Autres	12,5	—

## 12. Hiérarchie des justes valeurs

La société en commandite classe les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui tient compte de l'importance des données utilisées pour établir les évaluations.



# Société en commandite de ressources CMP 2017

## NOTES ANNEXES (non audité) (suite)

*Niveau 1* – Les données utilisées sont les prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques. Les instruments financiers classés au niveau 1 comprennent les actions cotées activement négociées et les autres titres de placement cotés. Le gestionnaire n’ajuste pas le cours de ces instruments.

*Niveau 2* – Les données utilisées comprennent des données autres que les prix cotés inclus au niveau 1, observables directement ou indirectement pour les actifs et les passifs durant la quasi-totalité de la durée de l’instrument financier, notamment les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs similaires. Les instruments financiers classés au niveau 2 comprennent les titres négociés sur des marchés qui ne sont pas considérés comme étant actifs, mais qui sont évalués en fonction des cours du marché ou des cotes fournies par des courtiers en valeurs mobilières qui sont étayées par des données observables. Les instruments financiers classés au niveau 2 comprennent certaines actions cotées qui sont assujetties à des restrictions de vente, pour lesquelles les évaluations peuvent être ajustées afin de tenir compte de l’absence de liquidité.

*Niveau 3* – Les données utilisées sont des données de marché non observables. Les instruments financiers classés au niveau 3 sont fondés sur au moins une donnée non observable importante, car leur valeur n’est pas établie selon les cours du marché. Les instruments de niveau 3 comprennent les actions et les titres de créance de sociétés fermées. Puisqu’il n’existe aucun cours observable pour ces titres, le gestionnaire a utilisé des techniques d’évaluation pour établir la juste valeur. Les évaluations de niveau 3 sont revues chaque trimestre par le comité d’évaluation de la société en commandite, qui évalue les données utilisées par le modèle et les résultats obtenus avant de déterminer la juste valeur des instruments financiers de niveau 3 de la société en commandite.

Le tableau ci-dessous présente la hiérarchie des justes valeurs pour les instruments financiers de la société en commandite au 30 juin 2018.

<b>30 juin 2018</b>				
<b>(en milliers)</b>	<b>Niveau 1</b>	<b>Niveau 2</b>	<b>Niveau 3</b>	<b>Total</b>
Actions	13 130 \$	935 \$	2 400 \$	16 465 \$
Bons de souscription	–	494	–	494
<b>Total des instruments financiers</b>	<b>13 130 \$</b>	<b>1 429 \$</b>	<b>2 400 \$</b>	<b>16 959 \$</b>

Le tableau ci-dessous présente la hiérarchie des justes valeurs pour les instruments financiers de la société en commandite au 31 décembre 2017.

<b>31 décembre 2017</b>				
<b>(en milliers)</b>	<b>Niveau 1</b>	<b>Niveau 2</b>	<b>Niveau 3</b>	<b>Total</b>
Actions	22 719 \$	5 314 \$	– \$	28 033 \$
Bons de souscription	–	234	–	234
<b>Total des instruments financiers</b>	<b>22 719 \$</b>	<b>5 548 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>28 267 \$</b>

### *Transferts entre les niveaux*

Aux fins de la présentation de l’information financière, le Fonds enregistre les transferts entre les niveaux de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur à la date de clôture. Des actions d’une valeur d’environ 3 641 000 \$ ont été transférées du niveau 2 au niveau 1 pendant la période close le 30 juin 2018. Ce transfert fait suite à l’élimination de l’escompte pour illiquidité auparavant appliqué aux titres faisant l’objet de restrictions, mais qui ne sont plus restreints.

Aucun transfert entre les niveaux n’a été effectué au cours de la période close le 31 décembre 2017.

# Société en commandite de ressources CMP 2017

## NOTES ANNEXES (non audité) (suite)

### *Rapprochement au titre des instruments financiers de niveau 3*

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des instruments financiers de niveau 3 de la société en commandite pour la période close le 30 juin 2018.

<b>30 juin 2018</b>			
<b>(en milliers de \$)</b>	<b>Actions</b>	<b>Bons de souscription</b>	<b>Total</b>
Ouverture de la période	– \$	– \$	– \$
Achats	2 400	–	2 400
Variation de la plus-value latente*	–	–	–
<b>Clôture de la période</b>	<b>2 400 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>2 400 \$</b>

\* La variation de la plus-value latente des instruments financiers classés de façon récurrente au niveau 3 détenus au 30 juin 2018 était de néant.

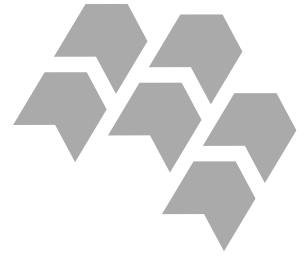
Le tableau ci-dessous présente l'évolution des instruments financiers de niveau 3 de la société en commandite pour la période close le 31 décembre 2017.

<b>31 décembre 2017</b>			
<b>(en milliers de \$)</b>	<b>Actions</b>	<b>Bons de souscription</b>	<b>Total</b>
Ouverture de la période	– \$	– \$	– \$
Achats	–	–	–
Variation de la moins-value latente	–	–	–
<b>Clôture de la période</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>

### *Données non observables importantes utilisées pour l'évaluation de la juste valeur*

Au 30 juin 2018, la juste valeur des actions de la société en commandite classées au niveau 3 était fondée sur les mouvements de cours des titres comparables. Cette méthode consiste à surveiller les mouvements de cours d'un groupe de sociétés comparables cotées en bourse afin de dégager la tendance générale et d'appliquer cette tendance générale aux titres concernés pour en établir la juste valeur. Le gestionnaire choisit pour cela un panier d'entreprises ayant des caractéristiques et un niveau de risque similaire à ceux des titres à évaluer. Aucune analyse de sensibilité n'est présentée ici dans la mesure où le gestionnaire considère que cette technique d'évaluation ne donne pas de fourchettes de valeurs pertinentes. Le titre classé au niveau 3 a été acquis dans des conditions normales de concurrence.





SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DE  
RESSOURCES CMP 2017

AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT DES REGISTRES

SOCIÉTÉ DE FIDUCIE COMPUTERSHARE DU CANADA

100, AVENUE UNIVERSITY  
TOUR NORD, 9<sup>E</sup> ÉTAGE  
TORONTO (ONTARIO) M5J 2Y1

800.564.6253

GOODMAN & COMPANY, INVESTMENT COUNSEL INC.

1, RUE ADELAIDE E., BUREAU 2000  
TORONTO (ONTARIO) M5C 2V9

SERVICE À LA CLIENTÈLE

866.694.5672

[www.goodmanandcompany.com](http://www.goodmanandcompany.com)